



Mgr Martin WAÏNGUÉ BANI

Evêché de Doba

BP 22, DOBA – TCHAD

Tel. 0023568780687/92676353

evechedoba@gmail.com

Prot. 073ED22

Aux curés et aux membres des équipes apostoliques et pastorales

Objet : Lettre sur la rentrée pastorale 2022-2023

« Unis par la même foi, soyons les témoins de l'espérance »

Bien chers frères et sœurs,

1. Par le choix de ce thème, nous avons voulu placer notre année pastorale 2022-2023 sous le signe de l'espérance. Face aux nombreuses épreuves que nous avons traversées, que nous sommes en train de traverser ou que nous traverserons, notre foi en celui qui a vaincu la mort et qui a promis d'être avec nous jusqu' à la fin des temps (cf. Mt 28, 20), nous invite à être solidaires pour rendre compte, à quiconque nous le demande, de l'espérance qui nous habite (cf. 1P3, 15). Il nous faut être des hommes et des femmes d'espérance et de persévérance pour marcher à la suite du Christ en portant notre croix (cf Lc 21, 12-19). L'encyclique *Spe Salvi* du pape Benoît XVI sur l'espérance chrétienne¹ pourrait enrichir notre thème de l'année et servir pour les formations ou les recollections organisées sur la vertu théologique de l'espérance à l'intention des catéchistes, des communautés ecclésiales de base, des mouvements ou du personnel apostolique.

2. Comme les autres années, l'environnement socio-politique dans lequel nous allons accomplir notre mission durant cette année pastorale sera marqué sans doute par les conséquences désastreuses des inondations que nous avons connues dans presque toutes les paroisses et par la transition politique et institutionnelle qui devait se mettre en place après le Dialogue National Inclusif et Souverain. Ce dialogue qui a débuté ses travaux sous

¹ BENOÎT XVI, Lettre Encyclique *Spe Salvi* sur l'espérance chrétienne (30 novembre 2007).

fond des frustrations des uns et de la non-participation de certains acteurs politiques et de la société civile, ne résoudra certainement pas tous les problèmes de ce pays. Mais nous devons espérer qu'il est possible de construire un Tchad de justice et de paix. En proclamant à la suite de notre Seigneur Jésus-Christ la conversion des cœurs (cf Mc 1, 15), et surtout en lui rendant témoignage par notre manière de vivre, nous contribuons à l'avènement de ce Tchad nouveau que nous souhaitons plus fraternel et plus solidaire.

3. Les sujets de préoccupations sont nombreux, mais nous avons aussi de nombreux motifs d'espérer car le Seigneur marche avec nous et nous apprend à marcher ensemble derrière lui. Après trois années de réflexions et de rencontres, nous pouvons nous réjouir de l'adoption de notre Plan Pastoral Diocésain (PPD) qui entre en vigueur cette année pastorale et cela pour dix ans. Dans les mois à venir, je ferai moi-même la présentation de ce PPD dans les 12 paroisses du diocèse. Il revient au curé de fixer le nombre des participants à cette assemblée de présentation du PPD. Mais je souhaite que le public qui prendra part à cette assemblée soit représentatif de différents secteurs de la pastorale paroissiale. Peuvent être invités à cette assemblée paroissiale de présentation du PPD :

- Tous les membres de l'équipe apostolique
- Tous les membres de l'équipe pastorale et du Conseil Pastoral Paroissial
- Les membres du comité de gestion de la paroisse
- Tous les catéchistes responsables de secteur
- Quelques représentants des catéchistes de base ou des catéchistes enseignants
- Quelques responsables des CEB et des animateurs (surtout en ville)
- Les responsables des mouvements qui sont sur la paroisse, aussi bien ceux de mouvements des jeunes que des adultes.
- Les membres de l'équipe liturgique de la paroisse et les responsables paroissiaux des chorales, le responsable du service d'ordre, le responsable des enfants de chœur et des filles quêteuses
- Le Directeur de l'ECA ou Collège (Lycée) là où ça existe
- Les Responsables du centre de santé là où ça existe
- Les membres du bureau de coordination des jeunes
- Les membres du bureau de la Caritas paroissial
- Les membres du bureau de la Coordination SILC/CECI
- Les membres des comités paroissiaux suivants : le comité de catéchèse, le comité de Famille, le comité Justice et Paix, le comité de santé, le comité pour l'éducation et les écoles et d'autres comités s'il y en a.

Chaque curé se fera le devoir de commander les exemplaires du PPD à la procure pour les mettre à la disposition de certains participants.

4. Etant donné que le PPD a une durée de dix ans, nous choisirons chaque année deux ou trois objectifs de niveau prioritaires pour y mettre plus d'accents sans délaisser totalement

les autres objectifs. Lors de notre Assemblée Diocésain du 30 mai au 3 juin 2022, nous avons retenu pour cette année pastorale 2022-2023 les trois objectifs de niveau suivants et sur lesquels nous voulons nous concentrer :

1. **L'Évangélisation et L'Inculturation**
2. **La Formation des agents pastoraux**
3. **Justice et Paix**

Chaque équipe pastorale verra dans quelle mesure et avec quels moyens, elle pourra mettre en œuvre les actions proposées pour atteindre ces objectifs de niveau choisis. Je voudrais cependant attirer l'attention des curés et de leurs équipes pastorale sur l'objectif **Justice et Paix**. Avec la recrudescence des conflits liés à l'accès à la terre et à l'eau et plus particulièrement avec la recrudescence des conflits éleveurs/éleveurs, mais aussi avec les élections qui se profilent à l'horizon, il nous a paru important de redynamiser nos comités paroissiaux Justice et Paix. C'est pour cette raison que nous avons jugés utile de recruter un permanent de la Commission Justice et Paix. J'exhorte les curés de paroisses à profiter de sa présence pour avancer dans la structuration de leur comité paroissial Justice et Paix. Monsieur Khamis, puisque c'est de lui qu'il s'agit, se rendra disponible, non seulement pour apporter une assistance juridique à ceux qui en ont besoin, mais aussi pour former les membres de ces comités à leur responsabilité, en étroite collaboration avec la sous-commission Justice et Paix.

5. À la lumière du PPD, nous allons revoir la mission et le cahier de charge de toutes les commissions diocésaines. Mais d'ores et déjà, chaque commission intégrera dans son cahier de charges les actions proposées dans le PPD par rapport aux objectifs de niveau qui la concerne. Les commissions ci-dessous pourront donc considérer comme faisant partie de leur cahier de charges, les actions proposées, en partie ou en totalité, sous les objectifs de niveau correspondants :

1. La Commission Diocésaine pour la Nouvelle Évangélisation, à travers ses différentes sous-commissions, aidera à mettre en œuvre les actions proposées pour atteindre les objectifs de niveau suivants : l'Évangélisation et l'Inculturation, la Catéchèse, la Formation des agents pastoraux et des chrétiens, le Dialogue œcuménique et inter religieux, la Liturgie et la Célébration des sacrements, les Assemblées dominicales en l'absence de prêtre, les Sacramentaux, les Services liturgiques et la Piété populaire.
2. La Commission Diocésaine pour la Pastorale des Vocations aidera à mettre en œuvre les actions proposées pour atteindre l'objectif de niveau « Les Vocations ».
3. La Commission Diocésaine pour la Pastorale des Jeunes et la Commission Diocésaine pour la Pastorale de l'Enfance aideront à mettre en œuvre, chacune en ce qui la concerne, les actions proposées pour atteindre l'objectif de niveau « Les Jeunes et les Enfants ».

4. La Commission Diocésaine pour la Pastorale de la Famille aidera à mettre en œuvre les actions proposées pour atteindre l'objectif de niveau « La Famille ».
5. La Commission Diocésaine pour le Service du Développement Humain Intégral, à travers ses différentes sous-commissions, aidera à mettre en œuvre les actions proposées pour atteindre les objectifs de niveau suivants : la Caritas diocésaine et paroissiale, les Communauté d'Epargnes et de Crédits Internes (SILC/CECI), la Santé, Justice et Paix et l'Environnement.
6. La Commission Diocésaine pour l'Education Catholique aidera à mettre en œuvre les actions proposées pour atteindre l'objectif de niveau « L'Education. »
7. La Direction diocésaine des OPM se réfèrera à certaines actions proposées pour atteindre l'objectif de niveau « L'Evangelisation et l'Inculturation ».
8. La Commission Diocésaine pour la Protection des mineurs se réfèrera à certaines actions proposées pour atteindre l'objectif de niveau « Justice et Paix ».
9. La future Commission Diocésaine Femme et Fille que j'envisage mettre en place se réfèrera à certaines actions proposées pour atteindre les objectifs de niveau suivants : Justice et Paix et la Femme et la Fille.

Pour que les membres de chaque commission s'emprennent de ce qui leur revient de faire, il serait bien que, dès la toute première rencontre de la commission, les membres prennent connaissance des actions proposées et échangent sur la manière de les mettre en œuvre dans les dix années à venir.

6. L'année budgétaire pour les paroisses, les commissions et les établissements scolaires commence comme convenu le 1er septembre et se termine le 31 août. Ce mois de septembre doit être consacré à la finalisation des rapports financiers 2021-2022 et à l'élaboration du budget pour l'année 2022-2023. Je demande donc aux curés et aux responsables des commissions diocésaines de déposer leurs rapports financiers et leur budget à l'économat diocésain avec une copie pour le secrétariat de l'évêché d'ici le 15 octobre 2022. Avant de clôturer les comptes, le curé et son Comité de Gestion prendront le soin de dégager les 10% qui reviennent au diocèse en ce qui concerne le denier de culte, la dime ou les offrandes, sans oublier les 500 FCFA sur chaque ticket de denier de culte pour le sanctuaire diocésain de Bébo, à moins que cela soit déjà versé au courant de l'année.

De même, tous les établissements scolaires du diocèse doivent déposer leurs rapports financiers et leur budget à la Direction diocésaine de l'Enseignement Catholique avec une copie pour le secrétariat de l'évêché. Il convient aussi que nos structures de santé, le Moyen séminaire, le Centre de formation des catéchistes, le Centre d'accueil, le CEDIFOD, la DIDEDEC, bref tous nos œuvres diocésaines s'habituent à cet exercice dans le souci de transparence et pour que nous sachions concrètement ce que nous mobilisons en termes de finances pour le travail d'évangélisation que nous faisons à différents niveaux. En effet, l'un des défis à relever inscrit dans notre PPD, c'est de « parvenir à une gestion

transparente et rigoureuse de nos ressources financières à tous les niveaux ». Je demande donc aux uns et autres de prendre au sérieux ce devoir de redevabilité vis-à-vis de ceux qui contribuent avec leurs biens au fonctionnement de nos institutions et envers tous ceux à qui nous sommes tenus de rendre compte.

7. L'année dernière, j'avais insisté sur l'animation des quêtes imperées organisées chaque année pour les œuvres diocésaines ou pour le partage avec l'Eglise Catholique au Tchad et avec l'Eglise Universelle. J'avais désigné nommément les commissions ou les équipes qui doivent animer ces quêtes sur le plan spirituel et pastoral. Je ne reviens pas là-dessus, mais je demande simplement que nous prenions au sérieux l'animation de ces quêtes imperées et que, une fois récoltées, nous les reversions intégralement à qui de droit afin qu'elles servent effectivement aux finalités pour lesquelles elles ont été instituées.

En cette dernière année de préparation du synode sur la synodalité, « *Pour une Eglise synodale : communion, participation et mission* », nous continuons à prier pour que la phase continentale de la préparation de ce synode se déroule dans des bonnes conditions et porte ses fruits pour notre Eglise. La synodalité est la manière d'être et d'agir en Eglise pour que notre témoignage de l'Evangile soit efficace. Que notre communion au Christ et la communion entre nous ses disciples se manifestent par la participation de chacun à la vie et à la mission de notre Eglise Famille de Dieu qui est à Doba, tant au niveau paroissial qu'au niveau diocésain, afin que nous puissions porter du fruit pour notre salut et le salut de nos frères et sœurs.

Bonne année pastorale !

Fait à Doba le 27 septembre 2022 en la fête de Saint Vincent de Paul.

✠



✠ Martin WAÏNGUÉ BANI
Évêque de Doba

